Projet de sommaire de la future convention interrégionale du massif des Alpes 2021-2027 (CPIER)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes

Projet CIMA

Axes et Mesures CIMA 15-20

Axe 1 : Améliorer l'attractivité des territoires du massif par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises

1.1 Encourager l'innovation dans les services à la population et aux entreprises

1.2 Favoriser les accès aux services à la population

1.3 Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de transport et de services de mobilité durable

1.4 Mettre en valeur et en réseau les grands sites

Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27

Axe 1 : Limier le changement climatique et préserver l'environnement alpin

1.1 Préserver et faire connaître la biodiversité alpine et travailler à la restauration des milieux dégradés en accompagnant l'émergence de cadre stratégiques interrégionaux

=> FEDER Alpes : axe maintenu

1.2 Promouvoir une utilisation des ressources en eau économe, respectueuse de l'environnement et tenant compte des multi usages

1.3 Soutenir la transition et l'innovation énergétique dans le massif notamment en site isolés (refuges) et par des démarches intégrées

=> FEDER Alpes : Rénovation énergétique des refuges éligibles (nouveauté)

Projet CIMA

Axes et Mesures CIMA 15-20

Axe 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues des massifs

2.1 Valoriser le bois énergie

2.2 Développer la certification « Bois des Alpes »

2.3 Conforter l'économie agricole montagnarde, dont le pastoralisme et l'hydraulique agricole

2.4 Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire (dispositif des espaces valléens

Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27

Axe 2 : Adapter nos modes de vie au changement climatique pour maintenir l'attractivité du massif

2.1 – Favoriser les équilibres, les solidarités et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations.

=> FEDER Alpes : Option d'ajout du thème mobilités locales

2.2 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.

=> FEDER Alpes : axe maintenu

2.3 Accompagner la sensibilisation des jeunes aux enjeux du massif, les initiatives en faveur des pratiques vertueuses de la montagne par la jeunesse, le soutien aux actions en faveur de la formation, l'emploi et de l'installation des jeunes.

=> FEDER Alpes : Rénovation énergétique des refuges éligibles (nouveauté)

2.4 – (re)construire une culture commune alpine s'appuyant sur les patrimoines et les savoir-faire.

Projet CIMA

Axes et Mesures CIMA 15-20

Axe 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique et soutenir la transition énergétique dans le massif

3.1 Diffuser et accompagner les projets de bâtiments et de territoires démonstratifs d'une transition énergétique et écologique

3.2 Développer la gestion intégrée des risques naturels

3.3 Innovations dans les énergies renouvelables en site isolé

3.4 Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques et développer les services éco systémiques

Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27

Axe 3 : Conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif

3.1- Amplifier la diversification touristique et économique toutes saisons, notamment en stations, et la mise en valeur des atouts et potentiels propres à chaque «Espace Valléen»

- Nouvelles conventions « Espace Valléen » résultant de l'évaluation et des nouvelles orientations
- Volet économico-touristique du dispositif « contrat de station durable » (à confirmer)
- Conforter la gouvernance alpine de la promotion de l'offre en itinérance et soutenir l'aménagement et la gestion des sites naturels majeurs

=> FEDER Alpes : axe maintenu

3.2-Conforter l'agriculture et le pastoralisme alpins dans leurs fonctions de production et de gestion durable de l'espace

=> FEADER

3.3 - Valoriser le bois alpin comme ressource locale durable et performante

=> FEDER Alpes : axe maintenu

Projet CIMA

Axes et Mesures CIMA 15-20

Axe 4 : Développer la coopération nationale inter-massifs et la coopération territoriale européenne et internationale entre régions de montagne

- Études, recherches-actions, séminaires conduits entre plusieurs massifs
- Actions liées des programmes transfrontaliers (ALCOTRA et le programme France-Suisse), au programme de coopération transnationale « Espace alpin », à la Stratégie de l'Union européenne pour les Alpes (EUSALP), à la Convention alpine.

Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27

Axe 4 : Accompagner les acteurs en réseaux, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de la décision pour un massif alpin plus résilient

Axe transversal permettant de soutenir les acteurs organisés à l'échelle du massif sur des thématiques prioritaires (principalement liées aux axes 1 à 3), pour des actions ayant pour finalité d'améliorer la prise de décision des acteurs publics cosignataires et des Collectivités territoriales.